

Janvier 2009

Emploi : à la recherche de modèles sociaux

Le contexte économique actuel ravageur et la récession qui se profile pose la question de la pertinence d'un examen des modèles sociaux européens les uns par rapport aux autres. Une comparaison qui devrait aider la réflexion de la CFE-CGC au profit de sa démarche vers la sécurisation des parcours professionnels.

Une fois de plus, la variable d'ajustement passe par les plans sociaux. Dans ce contexte, quels liens établir entre les performances ? Quelle solution unique ou multiple face au cahot des parcours professionnels ? Comment concilier sécurisation des carrières et flexibilité entrepreneuriale... ?

Les objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne semblent à présent bien difficiles à atteindre... Faudrait-il choisir une voie néolibérale ou plutôt un modèle interventionniste ? Autant de questions remises à l'ouvrage face à l'urgence financière et économique. La France sera-t-elle plus ou mieux fragilisée que l'Allemagne ou le Royaume-Uni ?

Droit ou frein au travail ?

À l'encontre de nombreuses études françaises, il faut d'abord cesser de stigmatiser notre droit du travail en le présentant comme un frein à la compétitivité. La CFE-CGC rappelle les nombreux facteurs qui contribuent à notre dynamisme économique : la rémunération ; le pouvoir d'achat ; le temps de travail ; la protection sociale ; la fiscalité ; la formation ; la mobilité géographique ou l'adaptation professionnelle. Autant de domaines sociaux qui concourent à l'excellente productivité salariale de la France.

Comment ne pas noter par exemple l'explosion de l'intérim qui fonctionne d'ailleurs en accordéon et vient de reculer vivement ; la multiplication des formes de contrats de travail (CDD, rupture conventionnelle mais aussi portage salarial, télétravail...) et donc un gain visible de la précarité professionnelle ?

Ne vaudrait-il pas mieux réfléchir à un droit du travail plus consensuel et qui s'afficherait dans une politique de donnant donnant entre l'objectif de l'entreprise et celui d'une sécurisation professionnelle pour le salarié ? C'est d'ailleurs la philosophie de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 élaboré par les partenaires sociaux.

La CFE-CGC fait le constat de la flexibilité réelle de notre pays au regard du nombre de dispositifs contractuels et du poids de la jurisprudence qui en découle. Hélas ! le concept de la flexisécurité est désormais une dérive sécuritaire plus qu'une réelle flexibilité du marché du travail et du dynamisme de l'emploi.

Revenir aux fondamentaux

La position prise par la CFE-CGC à l'occasion du Livre vert de la Commission européenne pour moderniser le droit du travail consiste à défendre les droits fondamentaux qui y sont attachés indépendamment des formes d'emploi et notamment le droit à une rémunération incitative adossée aux compétences ; un dialogue social de qualité et respecté ; un droit à la formation tout au long de la vie et surtout la garantie d'un emploi de qualité tout au long de la vie ou l'accompagnement réel des transitions professionnelles.

Bien loin de peser sur le ratio de rentabilité d'une entreprise, ces droits sont porteurs de créativité et donc de productivité.

Une réforme du droit du travail n'est pas exclusive d'une réflexion plus fondamentale autour des dynamiques du marché de l'emploi qui aurait pour corollaire une formation au service de l'employabilité et une politique salariale

motivante qui doperait productivité et consommation dans le respect d'un statut de l'encadrement articulé autour des temps professionnels et des temps de vie. La CFE-CGC préconise plus que jamais des outils de réponse pertinents face à la dégradation financière et économique actuelle.

Sans croissance, point d'emploi !

La complexité des croisements d'indicateurs, la volatilité des facteurs extérieurs conjoncturels, la diversité des cultures nationales pèsent incontestablement et avec des pondérations diverses sur le lien emploi-chômage.

Force est de constater qu'au-delà d'un modèle économique unique conçu pour une taille idéale et avec des critères communs, il convient de trouver État par État ses propres solutions et, peut-être, de revenir sur des idées simples de sécurisation de parcours professionnels sans oublier qu'en tout état de cause sans croissance point d'emploi, sans progression du PIB point de richesse.

Le travail des partenaires sociaux autour de la GPEC pourrait, bien appliqué, aider à ces réflexions. Mais surtout, il convient de ne pas oublier qu'un modèle social réussi ne peut se concevoir sans une économie performante, mais aussi sans une protection sociale rassurante, sans un système éducatif évolutif et surtout sans un dialogue social innovant... La réalité de l'actualité de récession ne pourra être tempérée que grâce à des négociations interprofessionnelles comme la formation professionnelle ou l'assurance chômage le plus en phase avec la teneur du marché de l'emploi en France comme en Europe.

Marie-Françoise Leflon

leflon@cfecgc.fr